

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

2024-2028

EANM - Les Tournesols

Pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap



Table des matières

I :	Présentation de l'association	3
II :	Historique de l'établissement	5
III :	Présentation de la population accompagnée et de ses besoins	9
IV :	Fonctionnement et organisation	13
V :	Relations avec les familles, les parents et l'entourage	23
VI :	Principes d'intervention	24
VII :	Droits des personnes	26
VIII :	Démarche qualité et gestion des risques	30
IX :	Ressources humaines	33
X :	Partenariats	38
XI :	Perspectives et objectifs d'évolution, progression et développement	40

I : Présentation de l'association

L'Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Handicapées de Seine-et-Marne, dite Adapei 77, est une association familiale, loi 1901, créée le 25/04/1965 du militantisme de parents d'enfants handicapés mentaux, soucieux d'apporter des réponses à des situations familiales complexes et douloureuses.

L'Adapei 77 et ses adhérents partagent des valeurs fortes qui guident l'action commune et lui donnent un sens. C'est ainsi qu'elle défend et promeut :

- La dignité, la citoyenneté et le respect de la personne handicapée mentale,
- La qualité de vie et d'accompagnement de la personne handicapée mentale,
- Le développement de la participation de la personne handicapée mentale,
- La solidarité et l'esprit d'entraide des familles,
- Le militantisme et le respect des décisions démocratiques,
- L'engagement bénévole et désintéressé,
- La laïcité.

L'Association gère 30 établissements et services répartis sur l'ensemble du département de Seine-et-Marne et accueille environ 800 personnes en situation de handicap avec ou sans troubles associés (mental, psychique, autisme...), accompagnés par près de 550 professionnels à leur service :

- **Établissements d'Accueil Non Médicalisés (ex foyers de vie) :**
La Marguette, Le Cèdre Bleu, Le Chêne Rouvre, Le Ginkgo Biloba, Les Trois Maisons, Les Tilleuls, Les Tournesols, La Maison de Corberon, Les Ormes
- **1 Centre d'accueil de jour L'Althéa**
- **4 Services d'accueil de jour :** le Cèdre Bleu, le Clos Jollet, le Provinois et les Ormes
- **ESAT :** Les Ateliers braytois
- **Dispositif d'insertion à la vie partagée (DIVP)**
- **Établissements d'Accueil Non Médicalisés les Meuniers et la Roselière (ex foyers d'hébergement)**
- **Plateforme enfance**
- **Maison d'Accueil Spécialisée :** La Joncherie et une équipe mobile d'appui en santé
- **Tiers Régulateur Sud 77**

Ces structures sont actuellement organisées en cinq territoires selon une logique à la fois géographique et d'accompagnement :

Territoire de Marne et Morin :	Le Cèdre Bleu, La Marguette, Le Ginkgo Biloba, Le Chêne Rouvre et Les Tilleuls
Territoire du Provinois :	Les Tournesols, Les Trois Maisons, La Maison de Corberon et La Roselière.
Territoire de Seine et Yonne :	Les Ormes, Le Clos Jollet, L'Althéa, Les Meuniers et le TRS 77 et le DIVP.
Territoire de Sénart :	La Joncherie et la plateforme enfance
Territoire du Pays Braytois :	ESAT Les Ateliers Braytois.

Ce fonctionnement en territoire permet de créer une dynamique, d'enrichir les pratiques professionnelles afin d'améliorer la qualité du service rendu auprès des personnes accompagnées grâce aux synergies et aux mutualisations (moyens, projections, réflexions, analyses...) mises en œuvre.

Les transversalités et complémentarités sont ainsi essentielles car elles favorisent ces différents partages.

L'Adapei 77 est affiliée à l'Unapei, Union Nationale des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales, et participe également à l'instance régionale Unapei Île-de-France.

Elle est présente dans les instances départementales telles que le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH), la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Méthodologie d'élaboration du projet d'établissement

Le présent projet est établi pour une durée maximale de 5 ans comme décliné à l'Article 12 de la loi 2002-2 (L.311-8 du CASF). Il définit ses objectifs en matière de coordination, d'évaluation des activités et de la qualité des prestations ainsi que ses modalités d'organisation et d'expression.

Pour ce faire, ce projet est élaboré à partir de la réflexion de groupes de travail réunions en comité de pilotage, constitués de professionnels de l'établissement volontaires.

Cinq groupes de travail ont été constitués, sur les thèmes suivants :

- Les missions de l'établissement – Présentation de la population et ses besoins
- L'offre de service- Les modalités d'accompagnement, les unités de vie
- Ouverture de l'établissement à et sur son environnement
- Les principes d'intervention – Le projet éducatif et sa mise en œuvre
- Gestion des parcours et procédures

Une réunion par groupe de travail a été programmée lors des réunions hebdomadaires afin d'obtenir des recueils de données.

II : Historique de l'établissement

1. L'histoire des Tournesols

L'Établissement d'Accueil Non Médicalisé Les Tournesols se situe à Donnemarie-Dontilly, un village au sud-est du département de Seine et Marne, dans un milieu rural.

L'ÉANM Les Tournesols fait actuellement partie du territoire du Provinois composé de :

- ÉANM La Roselière
- ÉANM La Maison de Corberon
- ÉANM Les Trois Maisons
- Centre d'Accueil de Jour (CAJ) du Provinois
- Dispositif d'Habitat Inclusif de Bray sur Seine (DHI)

Construit en 1982, l'ÉANM « Les Tournesols », s'appelait à cette époque le foyer Perce-Neige. Cet établissement fut créé par la volonté des parents, originaires de la région qui ne bénéficiaient pas, à cette époque, de structure de prise en charge adaptée pour leurs enfants (adultes handicapés). Ainsi fut créée l'Association « ESPOIR » et le foyer « Perce-Neige ». C'est donc, dans le contexte des années qui ont suivi la loi 1975, que s'est développé cet établissement.

L'habilitation à l'aide sociale intervient le 27 Octobre 1983 avec effet au 15 Juin 1983. A cette période, l'ouverture de l'établissement se réalise avec 11 internes et 3 externes dont l'âge moyen était de 28 ans.

Puis, c'est en 1987 que se situe un autre fait marquant dans la vie de cette institution, la gestion complète de la structure est alors donnée à l'Adapei 77.

En 1996, l'établissement accueille 41 internes et huit personnes en externat. Il accueille plus particulièrement des résidents du Centre d'aide par le travail (C.A.T) de l'association qui ne pouvaient plus travailler.

Actuellement, l'établissement dispose de la capacité d'accueil suivante :

- 42 places en internat permanent,
- 1 place d'accueil temporaire.

L'admission dans l'ÉANM se fait sur orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

2. Situation géographique

Donnemarie-Dontilly se trouve entre les villes de Provins et Montereau-Fault-Yonne à une vingtaine de kilomètres, à une quarantaine de kilomètres de Fontainebleau et quarante-cinq kilomètres de Melun, la préfecture Seine et Marne.

Cette commune est dotée d'équipements socio-culturels appréciables tels que médiathèque, salle de sport, associations culturelles et sportives... Ainsi l'intégration à la vie citoyenne, culturelle et sportive, voulue par la loi du 11 février 2005, est plus aisée pour les personnes accueillies du foyer.

3. L'infrastructure architecturale

Les travaux de mise en conformité débutés en septembre 2016, se sont achevés cette année 2022 Ils ont permis une réorganisation des espaces de vie en favorisant les chambres individuelles avec salles de bain privatives. En effet, les espaces de vie sont plus agréables

L'entrée principale se situe au 8 rue des Augères à Donnemarie-Dontilly et il y a un accès secondaire par la rue des Petits près.

L'établissement est constitué d'une partie hébergement de plain-pied regroupant 3 unités de vie, à savoir Camélia, Mimosa et Hortensia, le service de restauration, la salle commune et les bureaux administratifs. Il existe un rez-de-jardin accueillant l'unité Lilas ainsi que quelques salles d'activités. Le premier étage est réservé aux professionnels, il se compose de la salle de réunion et du bureau éducatif, des vestiaires, des douches et d'une salle de repos.

Actuellement, l'EANM dispose de quatre unités de vie (voir plan en annexe) qui dispose chacune d'une salle de restauration, d'un salon, de chambres, de commodités et salles de bain et d'une terrasse extérieure permettant de profiter des espaces verts

Les unités ont chacune une capacité d'accueil différente :

- Lilas :** 8 personnes accompagnées
- Camélia :** 11 personnes accompagnées
- Mimosa :** 10 personnes accompagnées
- Hortensia :** 13 personnes accompagnées + 1 accueil temporaire

Pendant l'épidémie de la COVID, l'accueil de jour de l'EANM des Tournesols a été externalisé sur le site d'Everly et regroupé avec l'accueil de jour de l'EANM des Trois Maisons.

4. Un établissement conforme aux exigences législatives

Le projet d'établissement s'inscrit principalement dans le cadre réglementaire de référence suivant :

La loi 2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action social et médico-sociale et la loi 2005-102, du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et de chances, la participation et la citoyenneté, des personnes handicapées,

- Le schéma départemental du soutien à l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées 2015-2020,
- Le règlement départemental d'aide sociale personnes âgées personnes handicapées du 23 mars 2013,
- Les recommandations de l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et sociaux et médico-sociaux (Anesm).

5. Agrément et financement

L'établissement est un EANM, autorisé par le Conseil Départemental de Seine et Marne à accueillir des personnes adultes déficientes intellectuelles à partir de 18 ans et tant que l'état de santé de la personne le permet, avec ou sans troubles du comportement associés reconnue par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et bénéficiant d'une orientation en l'EANM.

Les modalités d'accueil sont les suivantes :

Internat permanent : 42 places

La structure est ouverte 365 jours par an. Les personnes accompagnées bénéficient par ailleurs de 35 jours de congés annuels. La finalité de cet accueil consiste à mettre en œuvre les principaux objectifs de notre établissement en proposant un accompagnement global permanent formalisé dans le cadre d'un projet personnalisé coordonné répondant aux besoins de la personne.

Internat temporaire : 1 place

La place d'accueil temporaire répond aux demandes très diversifiées, face à des besoins ponctuels ou occasionnels, pouvant être exprimés dans l'urgence ou, à l'opposé, faire l'objet d'une programmation en accueils séquentiels à l'année.

L'établissement reçoit tout au long de l'année plusieurs candidats en accueil temporaire.

L'objectif de ce type d'accueil vise à :

- Soulager une famille qui a besoin de répit,
- Faire face à une situation d'urgence (hospitalisation d'un parent, rupture d'accueil dans une structure...),
- Permettre à une institution qui rencontre des difficultés dans l'accompagnement d'une personne en situation de handicap de proposer une alternative de prise en charge adaptée.

Cette place, contractualisée et limitée dans le temps fait l'objet d'un projet spécifique et mobilise les équipes en exigeant souplesse et réactivité.

Accueil de jour : 9 places

Il est destiné à des personnes, disposant d'une certaine autonomie, et ne pouvant pas exercer un travail de production, ne nécessitant pas de surveillance médicale. L'établissement leur propose des activités en intra et extra-muros, des activités sociales et culturelles, afin de préserver et d'améliorer leurs acquis et prévenir toute régression.

En effet, depuis 2020, en lien avec la crise sanitaire et la nécessité d'éviter les brassages entre internes et externes, les 14 places d'accueil de jour du territoire du Provinois ont été réunis sur un site à part situé à Everly

6. Les ressources matérielles

L'établissement veille à assurer des conditions d'accueil pour les personnes vieillissantes dans un objectif de sécurité et de confort. Depuis le mois d'octobre 2016, l'EANM de vie Les Tournesols est en travaux pour effectuer les normes d'accessibilité et de sécurité nécessaires à l'accueil de ses personnes accueillies.

L'établissement va s'équiper pour les personnes accueillies de matériels adaptés sur l'ensemble du foyer :

- De mains courantes,
- De barres mobiles et fixes d'appui aux toilettes,
- De sièges, barres de douche,
- De barre d'appui dans la baignoire ordinaire,
- De baignoire ergonomique,

Les salles de bain sont équipées d'un sol antidérapant ou de tapis, de sièges relevables et de barres d'appui.

Au regard du vieillissement de la population accueillie, les efforts d'aménagement vont se poursuivre.

7. Une mission spécifique

L'accompagnement éducatif est l'un des objectifs principaux et donc une priorité pour les professionnels. L'accompagnement éducatif a pour but d'accompagner les adultes accueillis en prenant en compte leurs besoins spécifiques, difficultés et capacités avec pour objectifs de leur permettre de s'insérer au mieux dans la vie sociale interne et externe à l'établissement, de maintenir ou d'améliorer leurs acquis dans la bienveillance de leurs envies et souhaits.

L'établissement propose un accompagnement adapté aux besoins et aux attentes individuelles et vise les objectifs suivants :

- Restaurer, préserver et développer l'autonomie des personnes accueillies : maintenir les acquis et développer de nouveaux apprentissages,

- Apporter un soutien médico-éducatif, garantir la sécurité, le bien-être et l'épanouissement des personnes accueillies,
- Favoriser l'insertion sociale et l'accès aux dispositifs de droit commun des personnes accueillies,
- Garantir la participation des personnes accueillies à la vie de l'établissement,
- Favoriser l'association de la famille et des proches à la vie de la personne accueillie et de l'établissement,
- Favoriser l'accès de la personne accueillie aux dispositifs de santé et coordonner son parcours de soins.

III. Présentation de la population accompagnée et de ses besoins

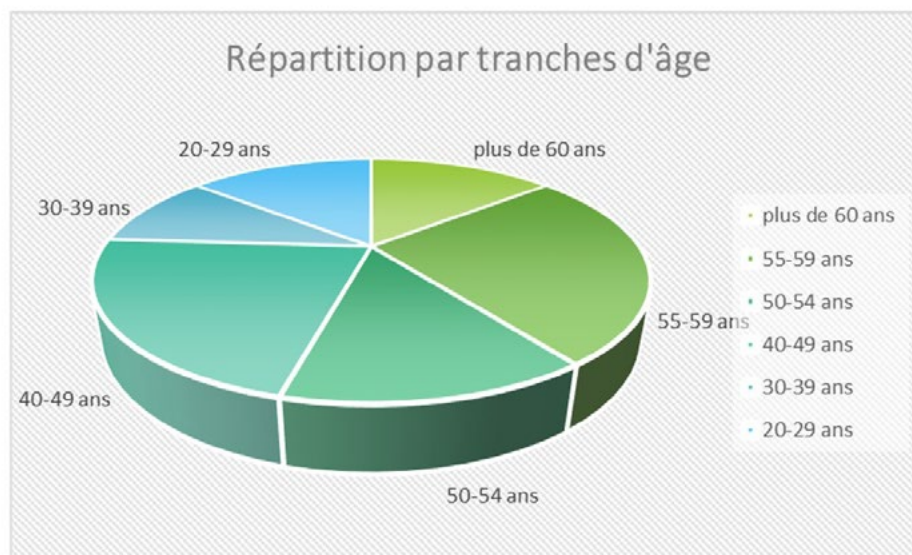
Projections et dynamiques de parcours

Les adultes accueillis présentent des handicaps mentaux à des degrés divers, avec une notion d'hétérogénéité.

1. Évolution de l'âge et de la dépendance

a. Internat

Jun 2022



L'âge des personnes accueillies varie de 20 ans à 67 ans.

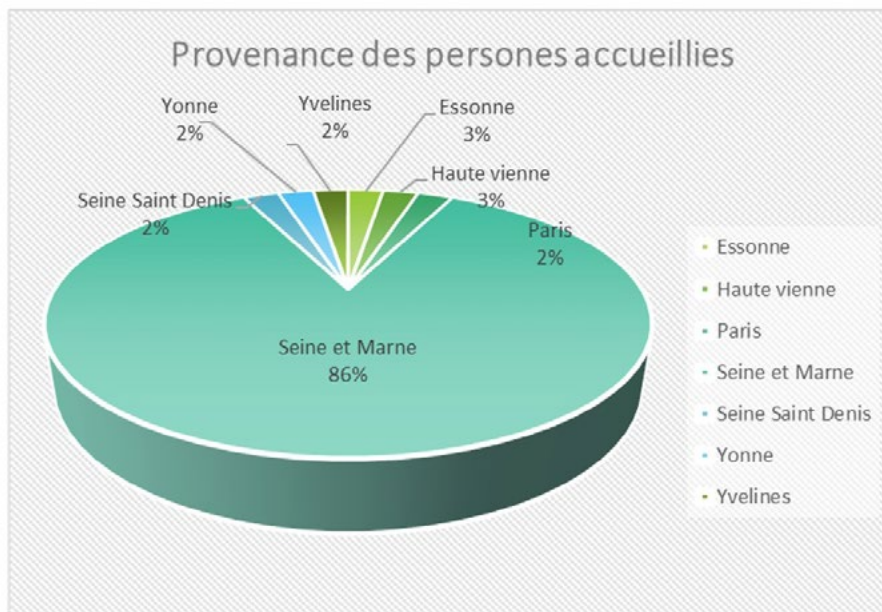
Les personnes accueillies de plus de 50 ans représentent 54 % en 2022.

Plus de 76 % des résidents ont plus de 40 ans (l'âge retenu par la CNSA pour qualifier les personnes handicapées vieillissantes).

Au cours des trois dernières années, de nombreuses personnes dépendantes ont été réorientés vers des établissements adaptés à leurs besoins.

2. Provenance des personnes accompagnées

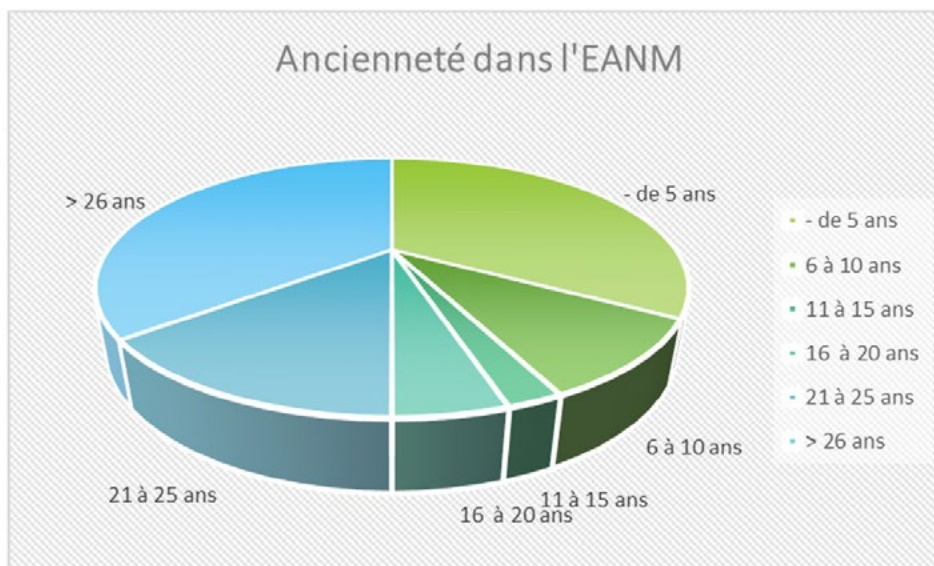
La provenance géographique de la population est la suivante :



86% des personnes accueillies sont issus du 77.

Nous privilégions les candidatures de proximité pour maintenir le lien avec les familles

3. Ancienneté des personnes accompagnées



Nous constatons que 54.8% des personnes accueillies sont présentes au sein de l'EANM : Les Tourne-sols depuis plus de 20 ans.

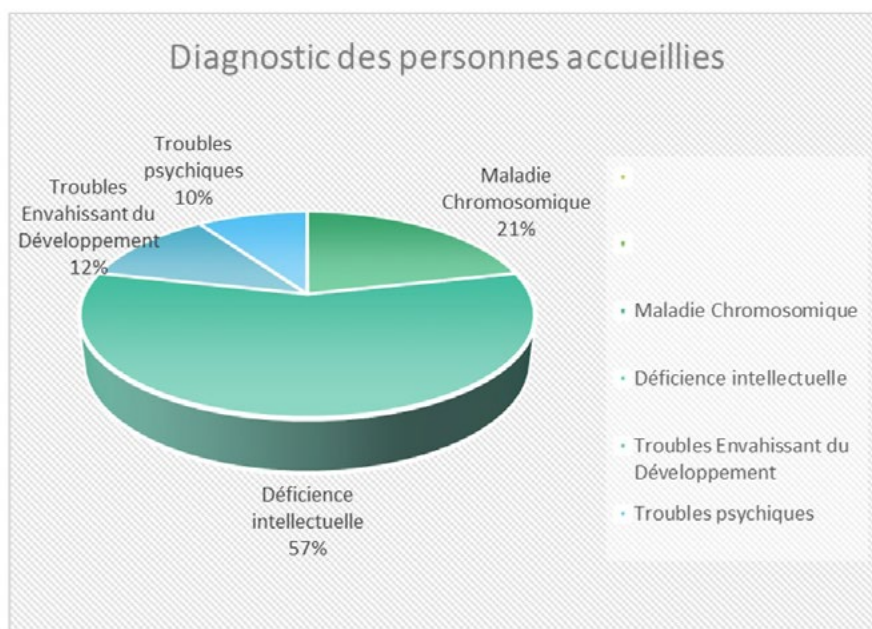
Bien que l'ancienneté représente une stabilité et un ancrage territorial et affectif, une réflexion sur le droit au changement et sur une ouverture sur l'extérieure doit être développée.

L'établissement se doit d'être un maillon d'un territoire qui constitue une étape dans un parcours de vie choisi par la personne accueillie et sa famille.

4. Handicap des personnes accompagnées

Les personnes accueillies présentent un handicap mental associé à d'autres pathologies psychiques, moteurs ou des troubles de comportement.

La population accueillie en 2022 se caractérise de la manière suivante :



Les personnes accueillies à l'EANM Les Tournesols souffrent de déficience intellectuelle 78%, déficience dû à une maladie chromosomique pour 21%.

La diversification des pathologies obligent les professionnels à adapter leur pédagogie et leur accompagnement.

b. Externat

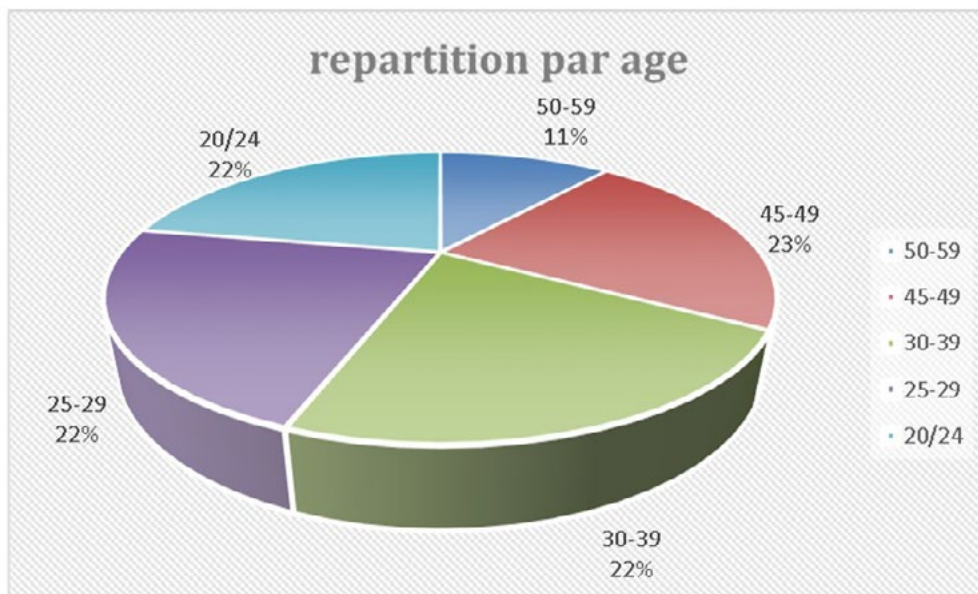
Le nombre de personnes accompagnées sur le site d'Everly est actuellement de 14, dont 5 dépendent de l'EANM Les Trois maisons, avec un projet envisagé d'accueillir 21 personnes au total.

Le type de public accueilli concerne des adultes en situation de handicap présentant des troubles du neuro-développement (troubles du spectre autistique, déficience intellectuelle, handicap psychique...) souhaitant vivre à domicile. Elles rentrent à leur domicile tous les soir et y résident les week-ends.

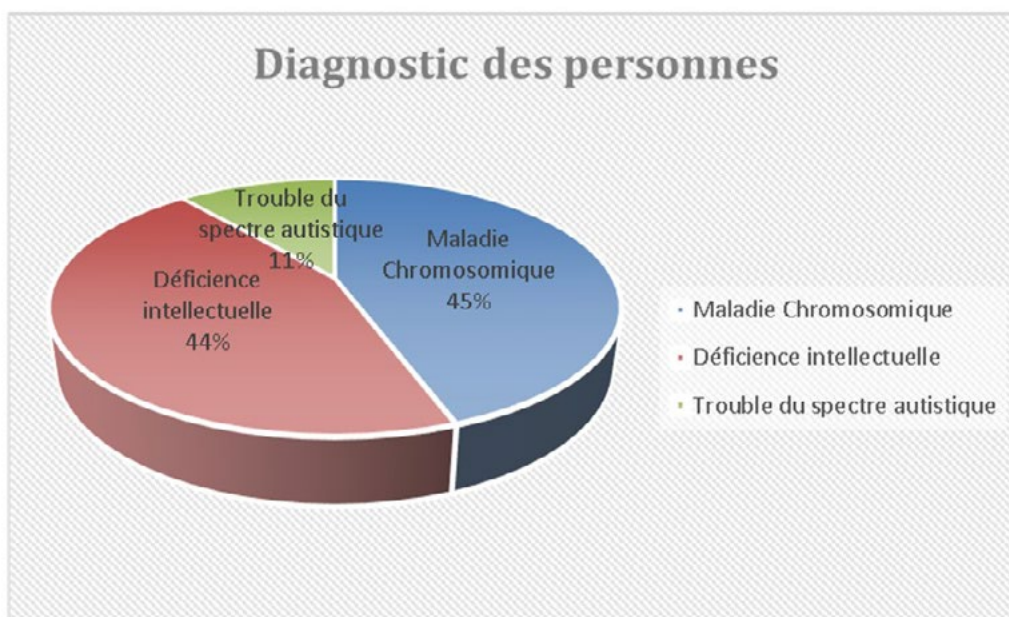
L'accueil de jour s'adresse à des personnes dont le handicap ne permet pas ou plus d'exercer une activité professionnelle y compris en milieu protégé. Ces personnes bénéficient d'une autonomie suffisante pour se livrer à des activités quotidiennes (ex : activités ludiques, socio-éducatives, sportives etc.).

Les personnes accompagnés en accueil de jour sont majoritairement des hommes 78% (et 22% des femmes).

Les personnes accompagnées par l'accueil de jour résident en Seine et Marne sur le secteur du Provinois.



L'externat accueille des personnes de 22 ans à 54 ans



Les personnes accueillies souffrent d'une déficience intellectuelle due à une maladie chromosomique 45% ou sans étiologie connue 44%.,

IV. Fonctionnement et organisation

1. L'admission de la personne accompagnée

a. Critère d'admission

Le critère d'admission essentiel d'une personne accompagnée au sein de notre établissement est la présence d'une notification d'orientation en EANM de la CDAPH.

b. Les modalités d'accueils proposés

L'EANM de vie Les Tournesols dispose de la capacité d'accueil suivante :

- 42 places d'accueil permanent,
- 1 place d'accueil temporaire,

L'accueil permanent

La structure est ouverte 365 jours par an. Les personnes accompagnées bénéficient par ailleurs de 35 jours de congés annuels. La finalité de cet accueil consiste à mettre en œuvre les principaux objectifs de notre établissement en proposant un accompagnement global permanent formalisé dans le cadre d'un projet personnalisé coordonné répondant aux besoins de la personne.

L'accueil temporaire

La place d'accueil temporaire répond aux demandes très diversifiées, face à des besoins ponctuels ou occasionnels, pouvant être exprimés dans l'urgence ou, à l'opposé, faire l'objet d'une programmation en accueils séquentiels à l'année.

L'établissement reçoit tout au long de l'année plusieurs candidats en accueil temporaire.

L'objectif de ce type d'accueil vise à :

- Soulager une famille qui a besoin de répit,
- Faire face à une situation d'urgence (hospitalisation d'un parent, rupture d'accueil dans une structure...),
- Permettre à une institution qui rencontre des difficultés dans l'accompagnement d'une personne en situation de handicap de proposer une alternative de prise en charge adaptée,
- Besoin d'un séjour de rupture à la demande de la personne ou de la famille ou de l'établissement (passerelle inter-établissement).

Cette place, contractualisée et limitée dans le temps fait l'objet d'un projet spécifique et mobilise les équipes en exigeant souplesse et réactivité.

Une chambre individuelle est dédiée pour ce type d'accueil et un référent est nommé parmi l'équipe éducative. Ce dernier sera chargé, en concertation avec l'équipe pluri-professionnelle, de rédiger un bilan écrit du séjour. Une rencontre peut également avoir lieu sur demande avec l'ensemble des partenaires.

La durée d'un accueil temporaire est adaptée aux besoins de la personne accueillie dans la limite des 90 jours autorisés.

Pour chaque accueil, un contrat de séjour et une convention sont également établis et signés par l'ensemble des parties.

L'accueil de jour

Depuis octobre 2014, l'établissement propose aux personnes la possibilité d'un accueil de jour de 9 places, permettant ainsi de prendre en charge les personnes qui n'éprouvent pas forcément la nécessité d'un accueil en internat.

Il est destiné à des personnes, disposant d'une certaine autonomie, et ne pouvant pas exercer un travail de production, et ne nécessitant pas une surveillance médicale et des soins constants. L'établissement leur propose des activités en intra et extra-muros, des activités sociales et culturelles, afin de préserver et d'améliorer leurs acquis et prévenir toute régression.

L'accueil de jour est situé sur la commune d'Everly avec la configuration suivante :

- 5 places rattachées à l'Établissement d'Accueil Non Médicalisé Les Trois Maisons situé à Bray Sur Seine.
- 9 places rattachées à l'Établissement d'Accueil Non Médicalisé Les Tournesols situé à Donnemarie-Donntilly.

En effet, depuis 2020, en lien avec la crise sanitaire et la nécessité d'éviter les brassages entre internes et externes, les 14 places d'accueil de jour du territoire du Provinois ont été réunis sur un site à part situé à Everly.

c. Procédure d'admission

La procédure d'admission a pour objet de s'assurer de la pertinence du projet individuel qui pourra être proposé à la famille et/ou tuteur, tant au regard des difficultés présentées par son protégé que des possibilités offertes par le projet institutionnel.

Le premier rendez-vous de présentation est le moment de rencontre entre l'établissement, représenté par un membre de l'équipe de direction, et la personne adulte handicapée, ainsi que sa famille et/ou tuteur. Il ne constitue pas une inscription au foyer. Il permet d'échanger sur la mission et le fonctionnement du foyer, ainsi que sur les attentes de la personne accueillie.

Ce rendez-vous se conclue par une visite des locaux et par la remise du livret d'accueil qui décrit l'offre de service ainsi que les démarches d'inscription.

L'admission au foyer s'inscrit dans un projet de vie.

L'admission est une étape importante pour construire progressivement une relation de confiance mutuelle avec la personne accueillie et son entourage, fondée sur la reconnaissance de la personne et le respect de sa singularité, de sa dignité et de ses besoins. C'est pourquoi, il convient de respecter le processus d'admission suivant.

La demande d'admission fait l'objet d'un enregistrement chronologique aux fins d'une traçabilité et d'un suivi :

1. **Envoi d'un dossier** administratif, éducatif, médical, comportant des grilles d'évaluation de l'autonomie par l'établissement à la personne souhaitant intégrer l'EANM. L'étude de la candidature est l'objet d'un travail d'analyse en deux temps avec la Directrice adjointe et la psychologue, puis entre la Directrice adjointe et l'équipe éducative.
2. Une **première rencontre** est organisée avec le demandeur et son représentant légal, associant la famille chaque fois que possible pour déterminer les enjeux de l'accueil, les attentes de la personne, la capacité de l'établissement à répondre à ses besoins. Cette rencontre a pour objectif de clarifier le projet d'accueil de la personne. Si l'admission n'est pas possible, le refus est explicité à la personne accueillie.
3. Une période d'**accueil temporaire** (dans la limite des 90 jours annuels autorisés par la MDPH) peut être proposée à la personne en fonction de son projet et de ses besoins. L'ensemble des acteurs professionnels, et plus particulièrement le référent éducatif désigné par la directrice adjointe, se mobilise dans le cadre d'un accompagnement global et coordonné pluri axial : éducatif, vie quotidienne, suivi médical, activités de loisirs.
L'observation se fait plus fine, de manière à évaluer précisément le degré d'autonomie réel de la personne aux fins d'adapter l'accompagnement éducatif nécessaire. Une attention toute particulière lui est portée, tant au foyer qu'au sein des ateliers.,
Un bilan d'accueil est effectué avec les parents et/ou représentant légaux, les professionnels, et la personne concernée.
4. **Partage de la candidature** avec l'ensemble de la direction de territoire.
5. Puis en **concertation avec les parents** et /ou représentant légaux, les professionnels, et la personne concernée, partie prenante à part entière, la contractualisation de séjour est engagée. Le projet personnalisé est élaboré et remis à la personne concernée, ses parents et/ou son représentant légal dans les six mois suivants l'admission.
La détermination de la périodicité et du mode d'évaluation est d'emblée positionnée dans les documents validés conjointement par les participants concernés.
6. La personne prochainement accueillie est **présentée à l'équipe pluri-professionnelle**, les autres personnes accueillies sont informées deux semaines avant son arrivée.
7. **L'accueil de la personne** dont la chambre d'accueil est préparée.
8. **Suivi de l'admission** : des bilans pluri-professionnels avec la personne et son représentant légal s'effectuent tous les ans.

2. L'accompagnement proposé : un accompagnement adapté aux besoins de chaque personne accueillie

a. La référence éducative et le principe de coréférence

Comme le préconise l'ANESM et en vertu de l'article D312-59-10 du CASF, la direction adjointe après validation de la direction du territoire désigne un référent éducatif et un Co-référent. Il assure la fonction de coordination de l'accompagnement.

Chaque personne accueillie se doit d'avoir un référent éducatif faisant partie de l'équipe éducative afin d'assurer un accompagnement de qualité, cadrant et rassurant. Le rôle du référent est d'être l'interlocuteur privilégié pour échanger et faire le point sur son vécu au quotidien et sur son projet d'accompagnement personnalisé. Il est en lien avec un éducateur spécialisé. Cette double référence permet d'assurer un relai en cas d'absence de l'un des deux professionnels.

Le référent est garant de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet personnalisé. Il est aussi le lien privilégié avec les partenaires, centralise les informations concernant la personne et s'assure de leur diffusion au sein de l'équipe (sauf s'il s'agit d'informations médicales).

La charte de la référence éducative :

À l'Adapei 77, il existe une charte de la référence éducative qui reprend les huit principes suivants :

1. Écoute et prise en considération de la parole et des attentes de la personne accompagnée et de son représentant légal,
2. Le référent éducatif ne se substitue ni à la personne accompagnée ni à son tuteur ni à sa famille,
3. Le référent éducatif est le garant de l'élaboration, de la mise en place, du suivi et de l'évaluation du projet personnalisé,
4. La référence éducative est assurée par un éducateur spécialisé ou un moniteur éducateur. La co-référence éducative est assurée par un professionnel éducatif ou paramédical,
5. La référence et la co-référence s'appuient sur l'expertise de l'ensemble de l'équipe pluri-professionnelle selon une modalité formalisée,
6. La référence et la co-référence sont désignées dès l'admission par la direction adjointe après validation de la direction de territoire,
7. La durée de la référence éducative ne peut excéder 3 ans et doit être réinterrogée chaque année dans le cadre de l'évaluation du projet personnalisé,
8. Tout changement de référence doit être expliqué, motivé et communiqué à la personne accompagnée et son représentant légal. Les missions du référent et du co-référent éducatif sont présentées et expliquées à la personne et son représentant légal dès l'admission.

Notre référentiel commun :

Le référent éducatif est garant de l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet de la personne accompagnée.

- Il doit à ce titre recueillir les éléments essentiels de l'histoire de la personne accompagnée afin d'en avoir une connaissance globale ;
- Il assure la liaison entre la personne accompagnée, sa famille et les partenaires sans que cela ne soit exclusif pour le reste de l'équipe.
- Il est garant de la centralisation et de la diffusion des informations : il échange les renseignements nécessaires afin de favoriser la communication institutionnelle et associative.
- Il intervient dans un rôle de coordination afin de garantir la mise en œuvre et le suivi du projet personnalisé dans le respect du projet institutionnel et des valeurs associatives.
- Il est interpellé et il interpelle sur les dysfonctionnements touchant au projet personnalisé de la personne accompagnée.
- Il procède si nécessaire au réajustement du projet en articulation avec les membres de l'équipe et du responsable hiérarchique.

Ce n'est pas tout :

- Il définit avec la personne accueillie l'emploi du temps et les activités à suivre pour atteindre les objectifs définis,
- Il gère ses besoins élémentaires : hygiène, esthétique, vêtements, soins, argent de poche, vacances, achats, aménagement de la chambre,
- Il veille à la sécurité et au confort de la personne accueillie, ainsi qu'à son bien-être,
- Il est chargé de recueillir, de tenir à jour régulièrement et de transmettre toutes les informations aux personnes concernées (famille, tuteur, équipe éducative, infirmière, etc.).

b. Le projet personnalisé

La construction du projet personnalisé se fait avec la personne accueillie.

Afin d'améliorer et d'objectiver les connaissances des personnes accueillies, nous utilisons lorsque cela est possible un questionnaire de descripteur des compétences sociales.

Ce questionnaire permet de faire le point sur différents domaines de la vie des personnes accueillies tels que loisirs, atelier/maintien des acquis, gestion du budget, hygiène sante, vie familiale, vie affective, et

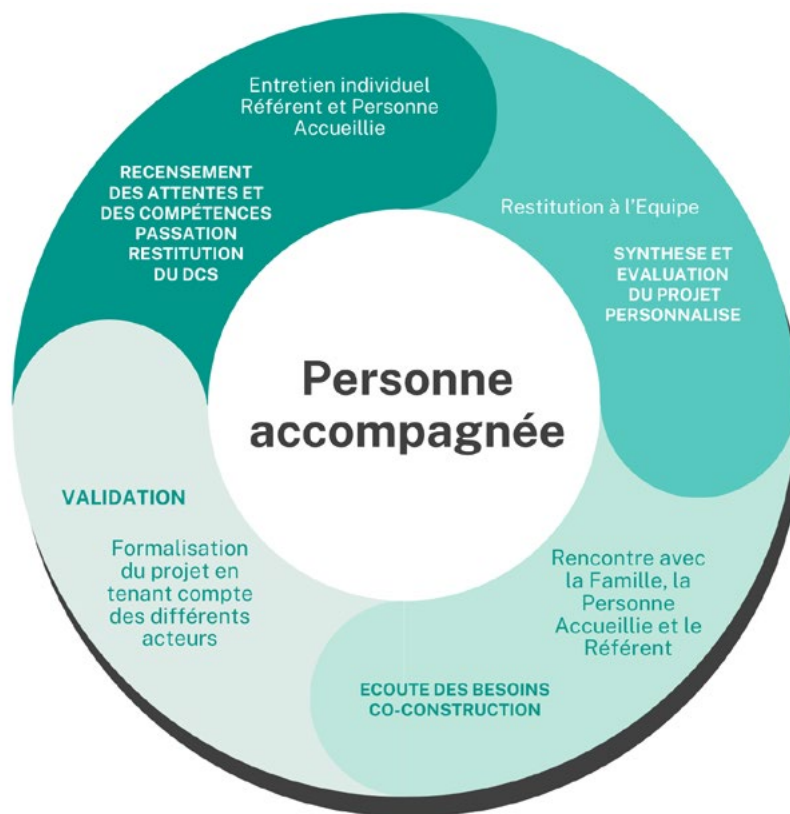
de dégager les domaines investis, les domaines à investir et cela permet définir des axes de progrès en accord avec la personne accueillie.

Le référent éducatif en charge de la rédaction du projet personnalisé, se doit d'échanger avec l'équipe pluri-professionnelle afin de centraliser le maximum d'informations objectives. Il s'assure que la personne ne soit jamais écartée des décisions qui la concernent, mais demeure partie prenante.

Le projet personnalisé doit pouvoir faire l'objet d'une évaluation régulière.

Au-delà de l'élaboration du projet personnalisé, l'éducateur référent est en charge d'en assurer la mise en place, son suivi auprès de l'équipe institutionnelle sur tous les temps de vie de la personne, de jour comme de nuit.

Comment le projet personnalisé est-il élaboré et personnalisé ?



Suite à la loi du 2002-02, chaque personne accueillie doit avoir son Projet Personnalisé. Il constitue l'étape indispensable afin d'assurer l'individualisation de l'accompagnement pour chacune des personnes accueillies. Cette démarche appelle nécessairement la participation de l'ensemble de l'équipe pluri-professionnelle et l'association de la personne accueillie et de sa famille et/ou tuteur

Ce projet est construit entre le professionnel référent de la personne accueillie, la famille et la personne accueillie selon ses besoins et attentes personnels. Le projet contient les objectifs de travail concernant une personne accueillie pour une année et son planning personnalisé. Il est obligatoire que la personne accueillie soit informée de son projet et qu'elle en ait une copie ainsi que sa famille. Ce projet est revu tous les ans avec l'équipe pluri-professionnelle sous forme de bilan éducatif.

3. Présentation de l'accompagnement proposé : un accompagnement global centré sur la personne

a. Présentation d'une journée type

La journée type doit s'adapter au rythme de la personne accueillie. Un équilibre est recherché entre la vie en collectivité et le rythme individuel mais aussi entre les activités incontournables (rendez-vous médicaux et autres).

Semaine	Week-end
7h à 9h30 : Réveil et toilette Petit déjeuner et réfection des chambres	7h à 9h30 : Lever selon le rythme de la personne et toilette Petit déjeuner, chambres, temps libre
9h30 à 11h45 : Ateliers/Activités selon emploi du temps de la personne accueillie	9h30 à 12h : Activités diverses
11h45 à 14h15 : Retour sur les unités, mise de tables, repas, rangement et repos	12h à 14h : Repas
14h15 à 16h30 : Ateliers/Activités selon emploi du temps de la personne accueillie	14h à 17h30 : Activités, sorties, temps libre et toilette
16h30 à 18h45 : Collation, temps libre et toilette	17h30 à 19h : Collation, temps libre et toilette
19h Dîner Soirée libre et coucher selon les besoins de la personne	19h Dîner Soirée libre et coucher selon les besoins de la personne

Le planning d'activité est réalisé en début d'année afin d'aider la personne à se repérer dans l'organisation des différentes activités collectives ou des temps plus personnels.

b. Les ateliers proposés

L'établissement propose plusieurs ateliers menés par des moniteurs d'ateliers :

- Artisanat et arts plastiques,
- Bricolage et petite maintenance.
- Cuisine pédagogique,
- Espace vert et jardinage,
- Embellissement du cadre de vie,
- Entretien véhicules,

Les ateliers ont pour but d'apporter aux personnes accueillies un moment de bien-être et de loisir, de développer la confiance en soi et en l'autre, de les aider à identifier leurs aptitudes et potentialités, de maintenir et développer leurs acquis, de favoriser leur intégration, de les valoriser en les impliquant dans l'entretien de leur lieu de vie.

Les ateliers fonctionnent tous les jours de la semaine de 9h30 à 11h45 et de 14h15 à 16h30. Selon l'emploi du temps de chacune des personnes accueillies, celles-ci y participent sur des temps de journée ou de demi-journée.

En dehors des temps d'atelier, les personnes accueillies sont amenées à participer également aux actes de la vie quotidienne le soir et sur les temps de week-end.

Les activités proposées

c. Les activités proposées

Des activités internes et externes sont proposées aux personnes accueillies afin de favoriser leur expression, socialisation, créativité...

Selon un planning à la semaine les Personnes accueillies bénéficient de temps d'activités et d'Ateliers

À titre d'information, nous pouvons citer :

Les activités extérieures :

- Le sport individuel
- Le sport collectif
- L'équitation
- La zumba
- Le dessin
- La ferme pédagogique
- La bibliothèque
- La piscine
- La randonnée
- Le marché

Les activités intérieures :

- La musique
- L'expression graphique
- La couture
- L'esthétique
- La poterie
- L'informatique
- Les jeux de société
- La lecture
- Salle sensorimotrice

- Les massages
- Les cours de danse
- Les séances de zoothérapie
- Le théâtre

d. Sorties et transferts

L'EANM organise chaque année plusieurs séjours d'une durée maximale de 5 jours afin que les personnes accueillies puissent quitter leur environnement habituel et vivre d'une autre façon avec l'équipe du foyer. Ces séjours sont aussi l'occasion pour les personnes accueillies les plus isolées, ou qui n'ont pas les moyens financiers de partir en séjours spécialisés, de rompre avec le rythme institutionnel, de vivre quelques jours de vacances et de découvrir un autre milieu (mer, montagne, campagne, etc.).

Des séjours sont aussi organisés dans le cadre de certains ateliers menés toute l'année.

Des sorties à la journée ou des séjours de quelques jours sont organisés afin de vivre une expérience de groupe dans un autre environnement qui permet de découvrir un nouveau lieu, de travailler les repères spatio-temporels, l'intégration dans le groupe et la socialisation.

Pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances ou qui n'ont plus de liens familiaux, il s'agit d'une possibilité de découvrir d'autres lieux et de partager un moment de convivialité en groupe. Des séjours week-end sont organisés pour rompre la monotonie de la vie en institution.

e. Festivités

Chaque année, l'Adapei 77 et l'EANM proposent aux différents établissements de se regrouper pour partager des moments conviviaux et festifs.

La fête du territoire (anciennement fête de Marolles) :

Le territoire organise chaque année cette Fête aux beaux jours autour d'un thème commun défini collectivement (le cinéma, la musique...)

Les établissements du territoire peuvent ainsi se rencontrer, partager et se divertir. Cette manifestation est ouverte à toutes les personnes accueillies ainsi qu'à leurs familles. C'est une journée de partage et d'échange.

Le cabaret :

Cette manifestation a lieu une fois par an. Elle rassemble tous les établissements de l'association autour d'un dîner spectacle et d'une soirée dansante.

Les portes ouvertes :

L'établissement ouvre ses portes chaque année afin de faire découvrir son organisation, ses activités et projets une fois par an. Les familles, tuteurs, amis, autres établissements et personnes extérieures peuvent s'y rendre. Les professionnels et personnes accueillies vous convient afin de vous faire découvrir

la vie de l'établissement et son fonctionnement.

Des expositions de photos et d'activités manuelles permettent à tous d'apprécier le travail réalisé par les personnes accueillies.

Fêtes internes aux Tournesols :

Chaque année, les professionnels et les personnes accueillies organisent des fêtes à thème (halloween, carnaval, galette des rois...) en fonction du calendrier annuel afin de partager un moment plaisant tous ensemble.

Fête des familles :

Le Territoire organise cette rencontre dans le but de partager une journée festive entre les personnes accueillies, leurs familles, leurs tuteurs et les professionnels de l'établissement.

C'est un moment d'échange apprécié par tous autour d'une collation, d'activités et de musique.

f. Les sorties du week-end et les droits aux congés

Le week-end est l'occasion pour une partie des personnes accueillies de retrouver leur famille. Pour ceux qui restent au foyer, l'accent est mis sur le repos et la détente. Des animations peuvent être proposées : promenades en ville, cuisine, cinémas, restaurants, visites culturelles, etc.

Les personnes accueillies disposent de 35 jours de vacances. Pour ceux qui ne peuvent pas retrouver leurs proches, des séjours de vacances spécialisés et adaptés sont proposés, soit en collaboration avec des organismes extérieurs ou par le biais du service vacances de l'Adapei 77. Ils permettent aux personnes accueillies de changer de cadre, de découvrir d'autres lieux et créer du lien.

Externat :

Le service d'accueil de jour propose différentes prestations (essentiellement éducatives) répondant aux objectifs définis dans chaque projet personnalisé (ex : développer la motricité, renforcer la confiance en soi...). Les prestations proposées respectent le choix de chaque personne accueillie.

Le planning type des prestations est remis à chaque personne accueillie et sa famille dès son admission, toutefois c'est la personne accueillie qui choisit ses activités journalières.

À l'arrivée chaque matin elle s'inscrit et positionne sa photo.

Les activités intra-muros :

Elles sont organisées au sein de locaux du service,

Elles sont mises en œuvre par les professionnels de l'accueil de jour (ex : activités manuelles, maintien des acquis) ou par un intervenant extérieur avec signature d'une convention de partenariat (ex : le sport).

- Activité artisanale et horticulture gestes et savoirs du monde professionnel
- Activité autonomie et gestes de la vie quotidienne (cuisine, entretien)
- Activité bien être esthétique
- Atelier maçonnerie
- Moments conviviaux, chant, danse, relaxation

Les activités extra-muros :

Elles sont organisées à l'extérieur du service,

Elles sont mises en œuvre par les professionnels de l'accueil de jour (ex : tournoi sportif) ou par un intervenant extérieur avec signature d'une convention de partenariat (ex : équithérapie, sport adapté).

- Natation
- Randonnées, cyclisme
- Écologie

4. La réorientation

Des évaluations permanentes sont réalisées en équipe pluri-professionnelle en tenant compte de l'état de santé de la personne accueillie et de ses besoins. Il est sans cesse recherché les meilleures modalités d'accompagnement et de bien-être de la personne.

La question d'une réorientation plus adaptée peut alors être posée en équipe pluri-professionnelle.

L'avis de la personne est recueilli ainsi que celui de la famille et/ou du tuteur.

Si un accord se dégage, la dynamique d'orientation s'enclenche. Comme le processus d'orientation est long, il est nécessaire d'adapter au mieux les différentes modalités d'accompagnement.

V. Les relations avec les familles, les parents et l'entourage

La famille et/ou le représentant légal est un partenaire privilégié qui occupe une place importante dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de la personne accueillie. Sans se substituer à l'adulte qu'est la personne accueillie, ni à ses désirs, ni à ses choix, dans le respect de sa vie privée, la famille ou le tuteur est sollicité pour assurer une cohérence dans l'accompagnement.

Ce concept de partenariat implique donc d'être vigilant à ne pas être dans la suppléance ou la prestation de service.

Concrètement, le partenariat avec les familles ou les tuteurs se matérialise par les points suivants :

- Procédure d'admission et signature du contrat de séjour, définition des modalités d'accueil,
- Co-construction du projet personnalisé,
- Rencontres avec la direction ou l'équipe éducative à la demande de l'établissement ou de la famille ou le tuteur,
- Transmissions de données médicales aux familles et/ou tuteurs,
- Échanges informels avec les équipes éducatives lors des départs ou des retours de week-end,
- Réunions de CVS (Conseil de Vie Sociale),
- Consultation par le biais de l'enquête de satisfaction,
- Fêtes des familles et réunion des familles,
- Invitations à des manifestations organisées dans l'établissement (ex : galette des rois...).

VI. Nos principes d'intervention

1. La place de l'individu dans la collectivité

Le fondement de l'action d'accompagnement éducatif repose sur les valeurs humaines et citoyennes largement déclinées dans le projet associatif, et ce, bien avant la loi de 2005 sur le droit à l'égalité des chances et les recommandations de l'Anesm en 2007.

L'accueil au sein de l'EANM « les Tournesols » se décline comme une étape dans un processus de vie. Pour certains une réorientation dans le temps s'avérera nécessaire, pour d'autres leur projet les amènera à découvrir de nouvelles structures.

Tout accueil est précédé d'une préparation à l'éventuelle admission, avec une rigueur garantissant à chacun quels que soient son âge, son sexe, sa religion, ses origines sociales la même offre de service, et un accompagnement de proximité pour lui-même et ses proches.

Le respect de l'intégrité de la personne accueillie implique l'articulation d'actions prioritaires à partir et autour d'obligations de première nécessité tels que leur protection physique, psychologique, les soins médicaux généraux.

Au-delà de ces actions, il importe la mise en œuvre permanente de mesures préventives visant à garantir le mieux-être et la bienveillance des personnes accueillies.

Les services de base que sont l'hébergement, la restauration, la blanchisserie constituent la raison d'être des foyers de vie créés en faveur des personnes nécessitant soutien et aide dans l'accomplissement des gestes élémentaires de la vie quotidienne en raison de leurs difficultés intellectuelles avec les résonances qui en découlent sur le plan de la communication et de la motricité.

Pour rappel, la pathologie évolutive de nombre de personnes accueillies au sein du territoire des foyers de vie nécessite aujourd'hui l'usage de traitements médicamenteux dont les effets induisent une réduction des capacités neurologiques et la survenue de troubles psychomoteurs.

De ce fait, ne pas faire basculer l'accompagnement éducatif vers un assistanat se traduisant « Par le faire à la place de » impose une prise en compte individualisée des rythmes, potentialités, et niveaux de représentation du schéma corporel.

C'est pourquoi l'Institution à l'obligation de mettre à disposition de la personne accueillie, un encadrement adéquat en termes de ressources humaines et une organisation spatio-temporelle répondant à ses besoins.

2. La citoyenneté

La citoyenneté en tant que composante du lien social s'exerce dès lors qu'il s'agit d'une relation à l'autre qu'elle soit individuelle ou communautaire et repose sur le principe de l'égalité des droits de l'homme.

Être citoyen implique que l'on se reconnaît dans un groupe acceptant par là même les droits et les devoirs qui en découlent.

En France, un citoyen est défini comme : « Homme ou femme âgé de plus de 18 ans, né(e) de parents français ou étrangers naturalisés ». Un citoyen a plusieurs devoirs comme payer les impôts, respecter les lois....

La personne handicapée est inscrite dans le respect de ces mêmes lois citoyennes.

La personne handicapée n'est plus exclue de la reconnaissance au statut citoyen et la loi de février 2005 sur l'égalité des Droits et des Chances a été l'objet d'un réel engagement de personnes sensibilisées à la cause des personnes porteuses d'un handicap pour aboutir enfin à une reconnaissance de personne handicapée certes, mais acteur du réseau économique social. A ce titre le sens de la citoyenneté doit dépasser le simple stade de l'évocation symbolique pour tendre à devenir réalité par l'accompagnement éducatif quotidien des professionnels.

3. Les modalités de participation individuelles et collectives des personnes accueillies

Le Conseil de Vie Sociale

Le CVS est une instance de dialogue et de participation au service des personnes accueillies, destiné à garantir leurs droits et leur participation au fonctionnement de la structure. Le règlement intérieur associatif en format classique et en facile à lire et à comprendre, en précise les modalités de fonctionnement. Les membres des trois collèges du CVS sont élus pour trois ans par vote à bulletin secret après appel à candidature auprès de l'ensemble des personnes accueillies, des familles et des professionnels. Les supports utilisés seront adaptés à la compréhension des personnes.

Le CVS se réunit trois fois par an au cours des semaines : **10, 23 et 47**.

Il permet une responsabilisation de tous les partenaires et la prise en compte de la parole de chacun. Lors de ces réunions, la mise en commun des idées est très riche pour tous : les représentants prennent leur mission très au sérieux et font partager avec l'ensemble des participants les suggestions, les remarques et les critiques de toutes les personnes accueillies dans leur structure. Ces échanges sont très constructifs et contribuent à une meilleure prise en compte de la parole de chacun.

Jusqu'en 2016, le CVS était organisé par territoire. Depuis 2017, il est organisé par établissement deux fois par an (semaine 10 et 23) afin de favoriser les échanges des personnes accueillies des Tournesols. Une réunion de CVS territorial est tout de même organisée en fin d'année (semaine 47) afin de maintenir la dynamique territoriale et le partage de retour d'expériences entre les personnes.

Une réunion mensuelle avec les personnes accueillies

Des réunions sont organisées dans chaque unité une fois par mois avec les personnes accueillies et animées par l'équipe éducative. Ces réunions sont un lieu d'expression au cours desquelles différents thèmes et sujets peuvent être abordés de façon spontanée par chacun des participants (programme, ateliers, vie de l'unité, sorties, projets, etc.). Elles sont aussi un espace de rappel des règles de vie du foyer et de la nécessaire implication des personnes accueillies dans la vie institutionnelle.

Les groupes de parole

En fonction de l'actualité et des événements traversés par l'établissement, des groupes de parole s'instaurent selon les besoins en petits groupes avec ou sans l'appui de la psychologue.

La Commission Restauration

Elles se déroulent chaque trimestre en présence :

- Du prestataire de restauration et de l'ESAT Les Ateliers Braytois de l'association qui travaillent en partenariat pour la gestion de la restauration des établissements de l'Adapei77,
- De la diététicienne associative,
- D'un groupe de personnes accueillies de l'établissement et de professionnels.

L'objectif de ces rencontres est principalement d'évaluer la satisfaction des personnes accueillies sur la prestation des repas.

Ces différentes instances ne constituent pas, à elles seules les uniques moments où la personne accueillie s'exprime puisque sa parole est prise en considération au quotidien. Il s'agit ici d'instances formalisées dans l'organisation de la structure.

VII. Les droits des personnes

La démarche qualité est un processus d'amélioration continue des prestations fournies. C'est une démarche volontariste et collective, sur une longue durée, engagée par l'établissement afin de conforter ses points forts et réduire progressivement ses points d'amélioration.

1. Droits et devoirs des personnes accueillies

a. Droits des personnes accueillies

La personne accueillie bénéficie des droits attachés à sa personne définis dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale :

- Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité et le droit d'aménager son espace personnel comme elle le souhaite,
- Une prise en charge est un accompagnement individualisé de **qualité** favorisant son développement,

son autonomie et son insertion, adapté à son âge et à ses besoins, et respectant son consentement éclairé. Le consentement éclairé de la personne doit systématiquement être recherché lorsque celle-ci est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. A défaut, le consentement de son représentant légal doit être demandé,

- La confidentialité des informations la concernant, seules les informations utiles à la compréhension de la situation et du fonctionnement du jeune et indispensables à la qualité de son accompagnement seront partagées dans le respect des règles déontologiques et après validation de la personne et de sa famille.
- L'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge, sauf dispositions législatives contraires.
- Une information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières légales et contractuelles dont elle bénéficie, ainsi que les voies de recours à sa disposition.
- La participation directe ou avec l'aide de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne.

La Charte des Droits et des Libertés de la Personne Accueillie parue en 2003 mentionne différents droits et principes mis en œuvre. Elle est remise et expliquée aux personnes accueillies et leurs familles dans le cadre d'une admission. Elle affichée au sein du foyer.

b. Devoirs des personnes accueillies

Le règlement de fonctionnement a pour objet de rappeler les règles générales d'organisation de l'établissement d'une part, les modalités de la vie en collectivité d'autre part et les conditions de la participation de la personne accueillie, de sa famille ou de son tuteur enfin.

Validé par le Conseil d'administration de l'Adapei 77, après consultation des représentants du personnel et du Conseil de Vie Sociale, il est susceptible d'être modifié dans les mêmes formes.

Les dispositions qui y figurent ne présentent pas un caractère exhaustif.

2. Les modalités d'évaluation

Conformément aux dispositions de l'article L312-8 du CASF introduit par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, l'Adapei77 procède aux évaluations internes et externes de ses établissements et services dans le but d'améliorer la qualité du service rendu aux personnes accueillies.

a. Évaluation interne

L'évaluation interne des établissements et services de l'association a été menée grâce à une organisation interne structurée. Elle s'est appuyée sur un comité de pilotage et un groupe d'évaluation pluri-professionnelle chargé de réaliser l'évaluation de chaque structure à partir du référentiel de l'Adapei 77 et d'établir un rapport d'évaluation intégrant un plan d'amélioration pour chacune d'entre elles. L'évaluation interne des Tournesols en 2013 selon la méthodologie associative.

b. Évaluation externe

L'Adapei 77 a procédé à l'évaluation externe de l'ensemble de ses établissements et services par le cabinet d'évaluation externe AMPLEA Conseil conformément au planning réglementaire et selon une méthodologie commune associative également. L'évaluation externe du Foyer Les Tournesols a été réalisée en Décembre 2014.

Les rapports d'évaluations ont été transmis dans les délais impartis au Conseil Départemental. Un plan d'amélioration est en cours de mise en œuvre.

L'objectif des évaluations est de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs que l'on s'est fixé. Le constat des écarts conduit le plus souvent à des actions correctives. Leur mise en œuvre de façon pérenne s'inscrit dans la démarche qualité.

c. Évaluation de la satisfaction

La satisfaction des personnes accueillies, des familles/représentants légaux et des professionnels est continuellement recherchée. Afin de la mesurer, des questionnaires et enquêtes sont adressés et analysés pour permettre la mise en place d'axes d'amélioration.

3. La promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance

La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de la personne accueillie en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. Elle ne se réduit ni à l'absence de maltraitance, ni à la prévention de la maltraitance. La bientraitance se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation. Elle ne peut se construire au sein d'une structure donnée qu'au terme d'échanges continus entre tous les acteurs.

Une démarche associative de promotion de la bientraitance est mise en place avec par exemple :

- Une gestion des évènements indésirables transversale formalisée,
- Une procédure associative de gestion des faits de maltraitance,
- Une commission bientraitance associative destinée à impulser et harmoniser la démarche (outils, sensibilisation, questionnaires, animations...),

- Une charte de bientraitance associative,
- Des formations « bientraitance et prévention de la maltraitance » etc.
- Un bilan annuel transmis au CVS et aux instances représentatives du personnel.

L'établissement dispose de trois salariées certifiées « référents bientraitance » qui assure une veille sur les pratiques éducatives.

L'établissement s'appuie également sur des documents de référence pour prévenir les situations de maltraitance. Nous pouvons citer à titre d'exemple :

- La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre (Anesm - juillet 2008),
- La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L.312-1 du CASF (Anesm - Juillet 2009)...

Comme pour les autres structures de l'Adapei77, l'analyse des pratiques professionnelles est également mise en œuvre pour soutenir les professionnels des Tournesols.

4. Outils de la loi du 2 janvier 2002

Afin de promouvoir et garantir les droits des personnes accueillies, l'établissement souhaite se doter des outils suivants construits selon un mode participatif avec la contribution des personnes accueillies, des professionnels, des familles et des partenaires selon une modalité adaptée à chacun de ses acteurs :

- **Le Livret d'accueil** réunissant l'ensemble des informations nécessaires à la compréhension de la personne accueillie quant au fonctionnement et à l'organisation des Tournesols et de l'Adapei 77.
- **La charte des droits et libertés de la personne accueillie**, remise et expliquée à la personne accueillie et sa famille dans le cadre de l'admission. Elle est annexée au livret d'accueil et affichée dans le hall des locaux.
- **Le projet d'établissement** : outil institutionnel de positionnement, de management et de communication définissant ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.
- **Le contrat de séjour** définissant les conditions de l'accompagnement de chaque personne accueillie.
- **Les personnes qualifiées** : l'établissement informe les jeunes de l'existence et des missions de ce dispositif à savoir informer et aider les personnes à faire valoir leurs droits, assurer un rôle de mé-

diation ou encore signaler aux autorités compétentes les difficultés rencontrées par une personne (situation de maltraitance, organisation de l'établissement...).

- **Le Conseil de la vie sociale (CVS)** : afin de favoriser la participation des personnes accueillies, l'EANM organise cette instance de dialogue et de participation au service des personnes accueillies, destiné à garantir leurs droits et leur participation au fonctionnement de la structure.
- **Le règlement de fonctionnement** : ce document vise à définir, d'une part, les droits de la personne accueillie et, d'autre part, les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement. Il est annexé au livret d'accueil.

VIII. La démarche Qualité et gestion des risques

La démarche qualité est un processus d'amélioration continue des prestations fournies. Les dossiers administratifs, éducatifs et de soins des personnes accueillies sont rangés dans les bureaux respectifs. Ils seront prochainement informatisés via un logiciel spécialisé en cours de déploiement dans l'association. Toutefois, afin d'assurer la continuité de l'accompagnement notamment en cas de panne informatique et de besoin d'intervention urgente, chaque personne disposera d'un dossier unique construit selon une trame identique comprenant globalement trois parties en conformité avec les recommandations de bonnes pratiques de l'Anesm.

Le dossier de soins accompagné du dossier de liaison d'urgence est conservé à l'infirmerie. Les modalités d'accès aux dossiers seront définies dans le livret d'accueil conformément à la réglementation en vigueur. La mise en place de ces dossiers de secours permet de réduire les conséquences d'un dysfonctionnement et contribue ainsi à la démarche de la prévention des risques.

1. La dimension soignante et paramédicale

Il existe plusieurs options concernant le suivi médical :

- L'établissement assure cet accompagnement,
- Le suivi se réalise en lien avec la famille.

Le service médical et paramédical du foyer les tournesols est composé de :

- Un médecin psychiatre à 0,17 ETP,
 - Une psychologue à 0,25 ETP,
 - Une IDE à temps plein.
- **Le médecin psychiatre** assure le suivi psychiatrique, les prescriptions médicales, il est en contact avec d'autres établissements sanitaires et le secteur psychiatrique. Il assiste la direction lors de décisions délicates : hospitalisations en psychiatrie par exemple.

- **Les médecins** sont des médecins généralistes intervenant en libéral. Ils sont chargés du suivi médical des résidents et des contacts avec les différents médecins spécialistes.
- **L'infirmière** est responsable de l'organisation de l'infirmierie et du bon déroulement concernant la dispensation des traitements, en lien avec les médecins, elle coordonne le suivi médical global.
- **La psychologue** intervient auprès des personnes accueillies à leur demande. Elle élabore les écrits nécessaires lors des admissions ou réorientations. Elle rencontre les familles et les professionnels des établissements médico-sociaux d'origine. Elle soutient les équipes lors de réunions institutionnelles : sa connaissance des résidents et l'outil qu'est la psychologie lui permet d'apporter des précisions, informations lorsque l'équipe doute ou se questionne quant au comportement ou au projet d'un résident.
- **Les aides-soignantes** : si leur mission principale est celle des aide-médico-psychologiques, elles interviennent également pour le suivi et l'accompagnement des rendez-vous médicaux pour chacune des personnes accueillies en coordination avec l'infirmière.

Au sein de l'EANM, une infirmière assure un suivi régulier de l'état de santé des personnes accueillies (soins divers, suivi du poids, prises de sang ...) et la prise des rendez-vous médicaux. Elle coordonne le suivi médical. Elle est épaulée par l'équipe éducative.

Les traitements médicamenteux des personnes accueillies sont préparés par la pharmacie sous forme de sachets individuels nominatifs permettant de prévenir le risque d'erreur médicamenteuse.

Ils sont ensuite, réceptionnés et vérifiés par l'infirmière et administrés soit par cette dernière, soit par l'équipe éducative en son absence. Le circuit de distribution des médicaments comprend l'ensemble des étapes du parcours du médicament de la préparation initiale à son administration.

L'infirmière est l'interlocutrice privilégiée des praticiens (médecins généralistes, spécialistes, psychiatres) et des familles qu'elle informe des modifications éventuelles de traitement et des problèmes de santé des personnes accueillies.

Les nouveaux accueillis bénéficient d'un « check-up » : visite médicale avec le médecin de son choix, bilan sanguin, consultation dentaire, en ophtalmologie et en gynécologie si nécessaire. Par la suite, les rendez-vous médicaux et examens seront adaptés aux besoins des personnes accueillies.

Cette organisation concerne essentiellement les personnes accueillies en internat mais les personnes accueillies en accueil de jour ne seraient pas exclues du parcours de prise en charge médicale si cela était une nécessité

La vaccination antigrippale est proposée chaque année à l'ensemble des personnes accueillies. L'acte est réalisé par l'infirmière selon la prescription médicale.

Pour les situations qui nécessiteraient une urgence : l'EANM appelle directement le centre 15 qui met en relation avec un médecin afin d'évaluer la situation. Selon les besoins, l'intervention sera confiée au SAMU venant de Provins (20 km), aux pompiers se trouvant à 500 mètres, à une ambulance de la région, ou encore à une simple surveillance au sein du foyer. Les personnes accueillies qui doivent partir en urgence sont accompagnées ou rejointes sur place par un membre de l'équipe afin de transmettre au mieux les informations mais également pour les rassurer.

Pour assurer un suivi médical de qualité, l'Adapei 77 a conventionné avec le Groupe Hospitalier de Provins. Face à la pénurie de médecins, une réflexion sur la mise en place de rendez-vous en télé-médecine est en cours. Cela permettrait de minimiser les temps d'attente dans un environnement anxiogène lorsque cela peut être évité.

2. Prévention du risque infectieux

L'Adapei 77 s'est engagée dans une démarche de prévention du risque infectieux afin de prévenir le risque de contamination au sein des structures et assurer ainsi la sécurité des personnes, des professionnels, des visiteurs et intervenants.

Elle se concrétise par exemple par :

- Des sensibilisations aux bonnes pratiques d'hygiène (ex : le lavage des mains avec l'organisation d'un concours basés sur la création d'œuvres sur cette thématique, les normes de restauration collective),
- L'harmonisation des outils et protocoles de prises en charge notamment dans le cadre de la commission médicale et paramédicale créé en 2015 (ex : kit gale, gastro-entérite aiguë...),
- L'harmonisation et la sécurisation des processus de prise en charge,
- L'achat de matériels adaptés,
- L'intégration de cette thématique dans les outils institutionnels.

Cette dynamique est à poursuivre

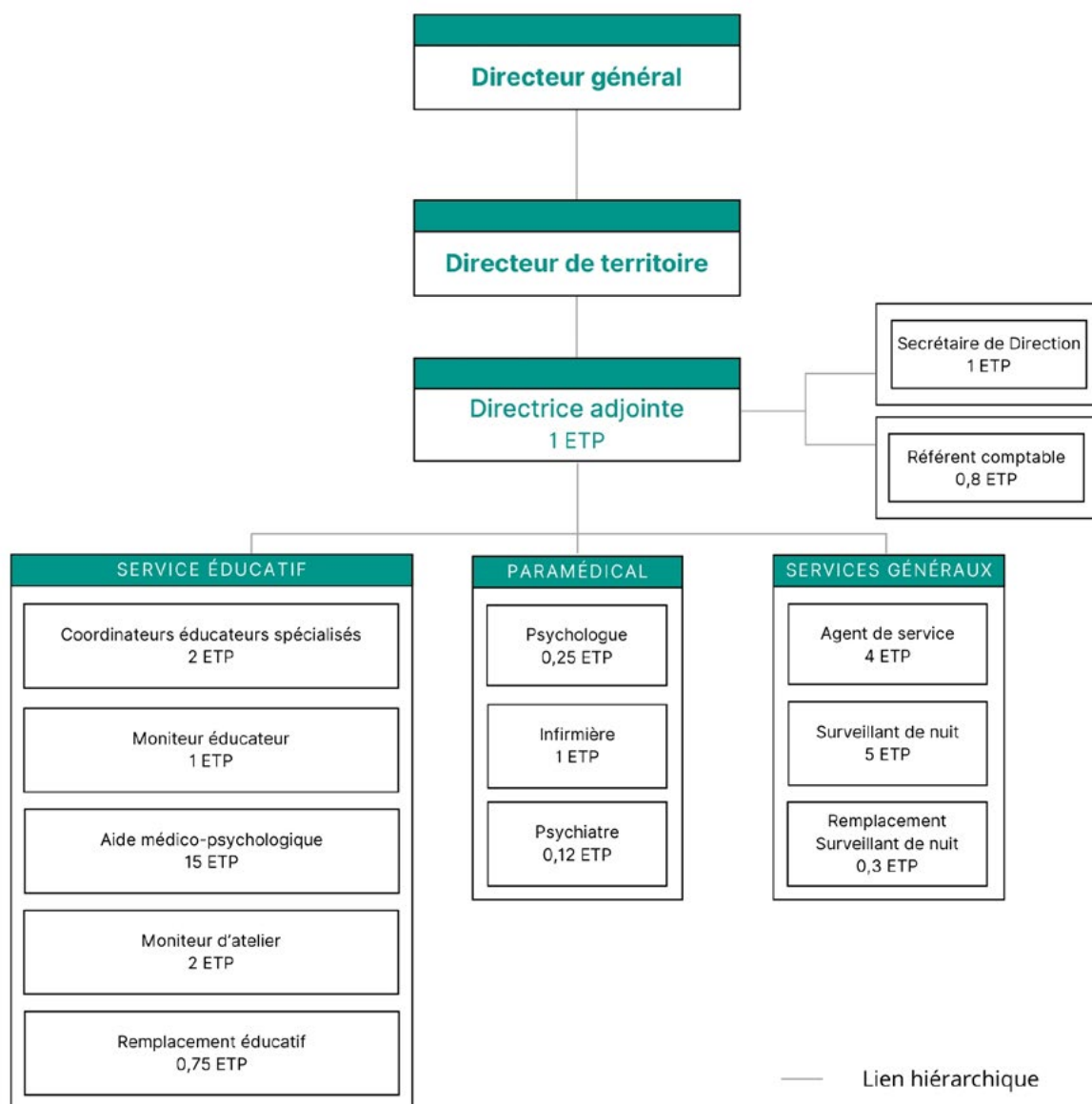
IX. Les ressources humaines

1. Une organisation centrée sur la personne accueillie

a. L'équipe du Foyer de Vie et son organigramme

Pour mener à bien ses missions, le foyer dispose de l'équipe pluri-professionnelle suivante :

- L'équipe de direction : 1,25 ETP
- L'équipe administrative : 1,80 ETP
- L'équipe éducative : 24,75 ETP
- L'équipe médicale et paramédicale : 1.37 ETP
- L'équipe de nuit : 5,30 ETP
- L'équipe services généraux : 2,5 ETP



2. Fonctions, délégations et responsabilités

Au sein de l'établissement, différents professionnels assurent dans leur domaine respectif l'accompagnement de tous les moments de la journée et les prestations nécessaires.

La Direction de territoire

Assurer la représentation de l'association sur délégation du Directeur Général dans le cadre du projet associatif, réaliser le développement du projet d'établissement, réaliser la gestion administrative, budgétaire et financière, manager l'équipe pluri-professionnelle et directionnelle d'établissement.

La Direction adjointe

Garantir la conduite et le développement du projet d'établissement, manager l'équipe pluri-professionnelle de l'établissement, participer à la gestion administrative, budgétaire et financière

Secrétaire de direction

Assister la Direction dans l'exécution des missions administratives, être l'interface relationnelle entre la Direction et ses différents interlocuteurs.

Référent comptable

Le référent comptable garantit la fiabilité des informations financières de l'établissement. en respectant les procédures associatives établies

Éducateur-trice coordinateur-trice

Le coordinateur organise et planifie les activités et assure la coordination entre les différents professionnels, travaille en étroite collaboration avec le directeur adjoint, élabore et suit les projets personnalisés

Éducateur-trice spécialisé-e

L'éducateur spécialisé établit une relation, un diagnostic éducatif ; aide au développement de la personne ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques d'actions collectives en direction des personnes accueillies ; Il participe à la mise en œuvre du projet personnalisé dans le cadre d'une équipe pluri-professionnelle. Il tient compte des problématiques individuelles des personnes. Il collabore à la mise en place du projet d'établissement et en respecte les valeurs et les orientations.

Moniteur-trice éducateur-ice

Le moniteur éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des personnes accueillies. Il participe à la mise en place et au suivi du projet personnalisé dans le cadre du projet d'établissement et en respecte les valeurs et les orientations.

Aide médico-psychologique

L'AMP contribue à une prise en charge et ou un accompagnement par le maintien de l'autonomie des personnes dans les actes de la vie quotidienne, en y apportant de l'aide et participe à l'entretien de l'environnement de la personne. Son rôle oscille entre l'éducatif et le soin. L'AMP accompagne la personne dans la relation à l'environnement, au maintien à la vie sociale. Il participe à la mise en œuvre du projet personnalisé dans le cadre d'une équipe pluri-professionnelle. Il tient compte des problématiques individuelles des personnes. Il collabore à la mise en place du projet d'établissement et en respecte les valeurs et les orientations.

Moniteur d'atelier

Le Moniteur d'atelier possède les compétences techniques qu'il transmet à un groupe de personnes en situation de handicap dans le cadre d'ateliers. Il gère une activité socio-éducative, accompagne et soutient les personnes accueillies de son atelier. Il participe à la mise en place et au suivi du projet personnalisé dans le cadre du projet d'établissement et en respecte les valeurs et les orientations.

Surveillant-e de nuit

Le surveillant de nuit assure une veille active des personnes en tenant compte des informations recueillies à sa prise de poste, en respectant l'intimité de la personne et les consignes institutionnelles. Il garantit les conditions de repos de la personne en l'accompagnant dans ses besoins et demandes. Il assure la surveillance des locaux et des équipements et en garantit la sécurité, en tenant compte des informations recueillies à sa prise de poste. Il assure une fonction de relais jour-nuit. Il participe au projet d'établissement

Infirmier-e

L'infirmier exerce ses missions de soins et d'accompagnement conformément à son statut professionnel et au projet d'établissement. Il contribue à la bonne prise en considération de la personne accueillie, afin de préserver sa santé, son bien-être et son autonomie.

L'infirmier est dans l'obligation de respecter le secret médical et d'adopter une attitude déontologique exemplaire.

Psychologue

Le psychologue réalise des actions d'analyse, d'évaluations psychologiques et de conseils, selon les besoins des personnes afin de leur apporter un soutien ou une aide psychologique.

Il met en place un suivi psychothérapeutique selon les orientations particulières définies dans le cadre du projet personnalisé de la personne accueillie.

Le psychologue participe à la dynamique institutionnelle globale.

Agent de service intérieur

L'agent de service intérieur est chargé de l'entretien et de l'hygiène des locaux, en appliquant les protocoles d'hygiène, de sécurité et d'urgence. Il/elle participe aux tâches permettant d'assurer le confort des personnes accueillies.

3. Formation des différents acteurs

Les axes principaux de formation concernent :

- Construire des outils de communication pour une relation améliorée avec les Personnes accompagnées, formation Auticiel et mise en place de tablette AMIKEO
- Formation au langage signé Makaton
- Formation collaboration avec les familles
- Formation sur l'autodétermination
- Formation sur les animations socio culturelle
- Formation sur les droits des personnes accueillies
- Analyse des Pratiques Professionnelles,
- Formations obligatoires liées à la sécurité et aux normes d'hygiène.

4. Modalités d'organisation du travail collectif et pluri-professionnel

Afin de favoriser la continuité de l'activité et la coordination d'équipe, différentes instances de réunion et outils existent pour les professionnels.

a. Les instances de réunion

Une réunion hebdomadaire avec l'équipe éducative

Elle est organisée chaque mardi de 14h à 17h. Elle réunit l'ensemble du personnel présent ce jour-là. Un ordre du jour est préparé par le directeur adjoint permettant de regrouper les différentes informations et de les transmettre à l'équipe pluri-professionnelle.

La réunion se déroule en quatre temps :

- Un temps d'information institutionnelle (point RH, informations générales)
- Un temps d'échange sur les personnes accueillies concernant le médical, le para-médical et l'éducatif,
- Un temps d'échange éducatif sur un projet personnalisé,
- Un temps d'organisation éducative.

Le compte-rendu de ces réunions est retranscrit dans un « cahier de réunion » par un des professionnels présents permettant d'assurer la transmission aux professionnels absents.

Les réunions de transmissions

Elles ont lieu entre l'équipe de jour et de nuit entre l'équipe du matin et de l'après-midi/soir soit 3 temps dans la journée. Ces réunions permettent le relai entre l'équipe du matin et celle de l'après-midi. Les informations essentielles et urgentes sont alors transmises directement. Ces réunions permettent également à l'équipe de s'organiser selon les changements ou les urgences.

Les comités de pilotage associatifs

Ils regroupent des cadres de direction de plusieurs établissements et ont pour objectif la création et l'harmonisation de procédures sur différentes thématiques (budget de la personne accueillie, astreintes, référence éducative...).

Une commission paramédicale existe également et s'adresse aux infirmières et médecins de l'Association. Elle a pour but la réalisation de nombreux protocoles, la création d'outils communs aux établissements et l'harmonisation de pratiques.

Les comités de direction de territoire

Le directeur de Territoire ainsi que les quatre directeurs adjoints se réunissent soit une matinée soit une journée tous les 15 jours pour définir, harmoniser les politiques d'établissement en conformité avec les orientations définies par l'association.

b. Les outils de transmissions et d'informations

Le dossier informatisé de l'utilisateur DIU

Le DIU de la personne accueillie est informatisé et accessible à l'ensemble des professionnels. Il regroupe les informations et peut être consulté dans la salle éducative à l'étage (plusieurs postes informatiques à disposition). Chaque unité va bénéficier de tablettes pour pouvoir consulter le DIU sur chaque unité de vie.

Il est organisé de façon à ce que toutes les informations quotidiennes, utiles et indispensables, apparaissent :

- Les informations sur l'organisation des unités de vie,
- Les informations médicales
- Les informations sur l'organisation des activités et des ateliers de l'équipe et des personnes accueillies,
- Les observations diverses,
- Les transmissions des éducateurs et surveillants de nuits

Cahier de transmission des surveillants de nuit

Il regroupe les informations sur les rondes de nuit, sur la sécurité des bâtiments

La fiche de liaison et d'observations par unité

Cette fiche regroupe la prise en charge éducative et médicale de la personne accueillie au quotidien.

Le cahier de correspondance de la personne accueillie

Ce cahier est un moyen de communication entre l'établissement et la famille lorsque la demande s'en fait ressentir.

Un tableau d'entrée et de sortie des personnes accueillies

Ce tableau permet de centraliser toutes les informations concernant les départs et retours des personnes accueillies.

X. Les partenariats

Dans le cadre de l'accompagnement global et coordonné que nous mettons en œuvre, voici nos principaux partenaires.

Le support du siège administratif : les services comptabilité, ressources humaines, qualité sont centralisés au niveau du siège social. La Direction Générale assure un soutien permanent à la Direction.

1. Les prestataires de service

Les repas servis au foyer « Les Tournesols » sont en liaison froide et préparés par un prestataire de restauration en partenariat avec l'ESAT de l'association « Les Ateliers Braytois ». Les menus sont sélectionnés en concertation avec les personnes accueillies et selon les prescriptions médicales de chacun.

Les régimes médicaux sont prescrits par les médecins et transmis au service de restauration.

Chaque personne accueillie bénéficie d'une alimentation adaptée à ses besoins (mixée, régime...). L'entretien du linge (trousseaux des personnes accueillies) est externalisé par la société AD3. Ainsi, chaque vêtement est marqué par un système de code barre informatique. La gestion des traitements médicaux est assurée par la Pharmacie de la Halle à Donnemarie-Dontilly.

2. Les établissements médico sociaux et sanitaires

Les personnes accueillies viennent pour la plupart, de structures médico-sociales de Seine et Marne comme de type EPMS, IME, EANM, ESAT.

Pour préparer des orientations, les professionnels de notre établissement sont amenés à collaborer avec les structures médico-sociales ou sanitaires afin de répondre au plus près du projet personnalisé.

Une Synergie du territoire existe au travers d'activités telles que la musique, d'évènements festifs entre établissements

3. Partenaires institutionnels et territoriaux

Parmi nos partenaires, nous comptons également le Conseil Départemental, l'ARS et la MDPH.

4. Les professionnels médicaux et paramédicaux

L'accès aux soins reste compliqué pour toutes personnes porteuses d'un handicap, car tous les praticiens de santé ne sont pas formés à la prise en charge de ce public. Afin d'apporter des réponses concrètes aux personnes en situation de handicap, des réseaux se sont donc créés.

Nous travaillons ainsi en partenariat avec :

- Les médecins généralistes désignés,
- La pharmacie de la Halle de Donnemarie-Dontilly, pour le circuit des médicaments, mais également pour les produits parapharmaceutiques, les chaussettes de contention et les orthèses,
- Le cabinet de kinésithérapie de Donnemarie-Dontilly,
- Le cabinet infirmier de Donnemarie-Dontilly,
- Psychologue de Provins,
- Orthophoniste de Montereau-Fault-Yonne,
- Le C.M.P de Provins pour avis et traitement psychiatrique,
- Le pédicure de Donnemarie-Dontilly,
- La diététicienne de Donnemarie-Dontilly,
- Les centres spécialisés tels que l'institut LEJEUNE à Paris, le centre de soins somatiques à Etampes, le centre hospitalier de la pitié Salpêtrière et Sainte Anne à Paris,
- Les centres hospitaliers de Provins et Montereau-Fault-Yonne,
- Les cliniques Saint-Brice à Provins, de l'Hermitage à Dammarie-Les-Lys, Saint-Jean à Melun,
- Les centres de radiologies de Provins et Montereau,
- Et tout autres établissements de santé, de soins, de dépistage qui seraient utiles.

Nous avons signé une convention avec Le GHP de Provins
Recrutement psychiatre et médecin généraliste libéral depuis Juin 2017.

5. Partenaires sociaux-culturels et sportifs

L'EANM travaille en partenariat avec des mairies et des associations telles que:

- Pas Si Bête à Cutrelles
- Association HANDIVOIX
- Centre équestre de Poigny
- Gymnase de Bray sur Seine
- Médiathèque et complexe sportif de Gouaix
- Bibliothèque de Donnemarie Dontilly
- Piscine de Nangis
- Ferme pédagogique....

XI. Perspectives et objectifs d'évolution progression et développement

Dans le but d'améliorer sans cesse l'accompagnement auprès des personnes accueillies mais aussi notre organisation de travail, nous avons défini des objectifs d'amélioration sur lesquels nous devons travailler dans les années à venir.

D'un point de vue éducatif :

- Améliorer la procédure d'élaboration et de suivi des projets personnalisés.
- Travailler sur la communication auprès des personnes accueillies
- Revoir chaque projet d'unité en lien avec l'évolution des besoins des personnes
- Ouverture vers l'extérieur, accompagner la vie citoyenne

D'un point de vue médical :

- Mise en place de la télémédecine
- Renforcer les partenariats avec le secteur sanitaire en tenant compte des besoins spécifiques.
- Mener des actions de prévention et de promotion de la santé à destination des personnes accueillies, des professionnels et des familles grâce aux compétences internes (ex : infirmier et service qualité) avec éventuellement l'aide d'un intervenant extérieur.
- Accompagner les personnes accueillies en tenant compte du processus de vieillissement / accompagner le vieillissement des personnes accueillies.

D'un point de vue institutionnelle

- Mettre en place une communication privilégiée avec les familles
- Associer les familles à travers questionnaires et rencontres
- Développer les partenariats

Les Tournesols

Fiche action n°1

Objectif	Projet unité de vie en lien avec l'évolution des besoins des personnes
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe pluri-professionnelle • Direction
Sous la responsabilité de	Direction de territoire
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe pluri-professionnelle • Direction
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Cerner les différents publics : entités • Analyser les besoins et attentes propres • Adapter des projets spécifiques • Rédiger un projet par unité • Aménager les unités, meubles et décoration en impliquant les personnes accueillies
Échéancier	Engagé depuis plusieurs années 2017-2021
Indicateurs	Enquêtes de satisfaction
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Les Tournesols

Fiche action n°2

Objectif	Travailler sur la communication auprès des personnes accompagnées
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none">• Équipe pluri-professionnelle• Direction
Sous la responsabilité de	Direction de territoire
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none">• Équipe pluri-professionnelle• Direction
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Formation des professionnels• Création d'outils adaptés• Partage aux Familles• Utilisation auticiel• Formation Makaton
Échéancier	Engagé depuis plusieurs années 2017-2021
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Nb de professionnels formés / an• Enquêtes de satisfaction
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Les Tournesols

Fiche action n°3

Objectif	Etablir une communication privilégiée avec les familles
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe pluri-professionnelle • Direction
Sous la responsabilité de	Direction de territoire
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe pluri-professionnelle • Direction
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Former les salariés • Créer des évènements • Mise en place de café parents • Communiquer régulièrement quant au quotidien de la personne accueillie, son projet • Communication institutionnelle à l'usage des familles • renforcer l'association des familles à la vie de l'établissement
Échéancier	Engagé depuis plusieurs années 2017-2021
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de professionnels formés / an • Nb de rencontres organisées - Nb de conventions de partenariat signés /an • Enquêtes de satisfaction
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Les Tournesols

Fiche action n°4

Objectif	Ouverture vers l'extérieur
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe pluri-professionnelle • Direction
Sous la responsabilité de	Direction de territoire
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe pluri-professionnelle • Direction
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Forums citoyens pour recueillir les attentes des Personnes accueillies • Mobiliser les professionnels • Former les salariés • Participation au pôle art handicap, création de spectacle de danse et de musique • Collaboration avec centre de loisirs, IME et maisons de retraite • Inscription des PA aux ateliers de la commune
Échéancier	Engagé depuis plusieurs années 2017-2021
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Activités adaptées (nombre et type) • Nb de professionnels formés / an • Enquêtes de satisfaction
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Les Tournesols

Fiche action n°5

Objectif	Améliorer la procédure d'élaboration et de suivi des projets personnalisés.
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none">• Équipe pluri-professionnelle• Direction
Sous la responsabilité de	Direction de territoire
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none">• Équipe pluri-professionnelle• Direction
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Partager la méthodologie avec les différents acteurs• Former les salariés• Utilisation du DCS• Planification des entretiens avec familles et tuteurs
Échéancier	Engagé depuis plusieurs années 2017-2021
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Nb de professionnels formés / an• Enquêtes de satisfaction
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Les Tournesols

Fiche action n°6

Objectif	Mise en place de télémédecine Renforcer le partenariat avec le secteur sanitaire
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe pluri-professionnelle • Direction
Sous la responsabilité de	Direction de territoire
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe pluri-professionnelle • Direction
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter notre Foyer de vie aux différents partenaires • Mieux cerner la spécificité de chacun • Participer aux différentes actions, manifestations • Renforcer le partenariat avec les structures sanitaires (ex : hôpitaux, EHPAD, réseaux gérontologiques...) • Mener des actions de prévention et de promotion de la santé
Échéancier	Engagé depuis plusieurs années 2017-2021
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Actions mises en place pour répondre aux besoins des personnes • Nb de professionnels concernés / an • Nb de rencontres organisées avec les partenaires sur l'année écoulée • Nb de conventions de partenariat signés /an
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Les Tournesols

Fiche action n°7

Objectif	Accompagner le vieillissement des personnes accompagnées
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe pluri-professionnelle • Direction
Sous la responsabilité de	Direction de territoire
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe pluri-professionnelle • Direction
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Repenser les modalités d'accueil au sein des ateliers et des activités et l'organisation de l'accompagnement • Réfléchir sur les modalités de réorientation • Former les professionnels sur l'accompagnement au vieillissement des personnes accueillies • Renforcer le partenariat avec les structures sanitaires (ex : hôpitaux, EHPAD, réseaux gérontologiques...)
Échéancier	Engagé depuis plusieurs années 2017-2021
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers et activités adaptées (nombre et type) • Actions mises en place pour répondre aux personnes qui ne s'inscrivent plus en ateliers (type et nombre) • Audit des réorientations • Nb de professionnels formés / an • Nb de rencontres organisées avec les partenaires sur l'année écoulée • Nb de conventions de partenariat signés /an
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Externat :

Nous constatons que les personnes handicapées mentales, leurs familles et leurs amis sont confrontées à de nouveaux enjeux, liés tout à la fois aux mutations sociétales et aux nouvelles réglementations.

L'association doit aussi faire face à une évolution des attentes des familles.

Les réponses ne peuvent être apportées que par un échange permanent avec les pouvoirs publics et une adaptation continue de la prise en charge des personnes qui nous sont confiées tenant compte des avancées de la recherche médicale : état des connaissances scientifiques, mise en place de bonnes pratiques professionnelles, modes d'accompagnements adaptés et validés par les autorités publiques de référence.

L'accessibilité au sens large du terme des personnes handicapées mentales à une vie citoyenne est notre priorité : cadre de vie, santé, transports, loisirs, sports, ...

Nos missions sont les suivantes :

- Évolution des demandes en terme d'offre de service (accueil de jour, accueil séquentiel, accueil de rupture et de répit), et augmentation progressive de la capacité d'accueil pour y répondre (Fiche action n°1).
- Élargissement du champ des pathologies prises en charge dans l'association imposant une approche ciblée et le développement d'activités autour de l'autonomie et de l'activité physique, qu'il s'agisse de déficience intellectuelle, de polyhandicaps, d'autisme, de handicap psychique (Fiche action n°2).
- Accompagnement des familles autour de problématiques particulières et amélioration de la communication avec elles (Fiche action n°3).
- Projet d'accompagnement dans le cadre d'une amélioration continue de la qualité et via le déploiement d'outils informatisés pour un meilleur suivi (Fiche action n°4).

Les Tournesols - Externat

Fiche action n°1

Objectif	Extension de l'accueil de jour à 21 places
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none"> • Direction générale • Direction de territoire • Direction adjointe
Sous la responsabilité de	Direction générale
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Direction • Equipe pluridisciplinaire • Personnes accueillies
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Implanter le site sur un lieu plus grand et adapté à la future capacité d'accueil • Implanter le site sur une commune permettant de travailler la socialisation et l'inclusion • Augmenter les ressources humaines en lien avec l'augmentation de la capacité d'accueil (cf organigramme proposé ci-dessous)
Échéancier	2024-2028
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de journées réalisées • Nombre d'admissions • Nombre d'embauches
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Les Tournesols - Externat

Fiche action n°2

Objectif	Développement d'activités pour la promotion de l'autonomie et de la santé
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none"> • Direction adjointe • Éducateur spécialisé
Sous la responsabilité de	Direction adjointe
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe pluridisciplinaire • Personnes accueillies
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'activités autour du maintien et de l'acquisition de gestes nécessaires à l'autonomie du quotidien (type appartement thérapeutique) • Mise en place de 3 créneaux hebdomadaires d'activités favorisant la santé et le bien être (sport adapté, marche, vélo, danse, jeux) évitant la sédentarité
Échéancier	2024-2028
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités en lien avec l'autonomie • Nombre d'activités physiques
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Les Tournesols - Externat

Fiche action n°3

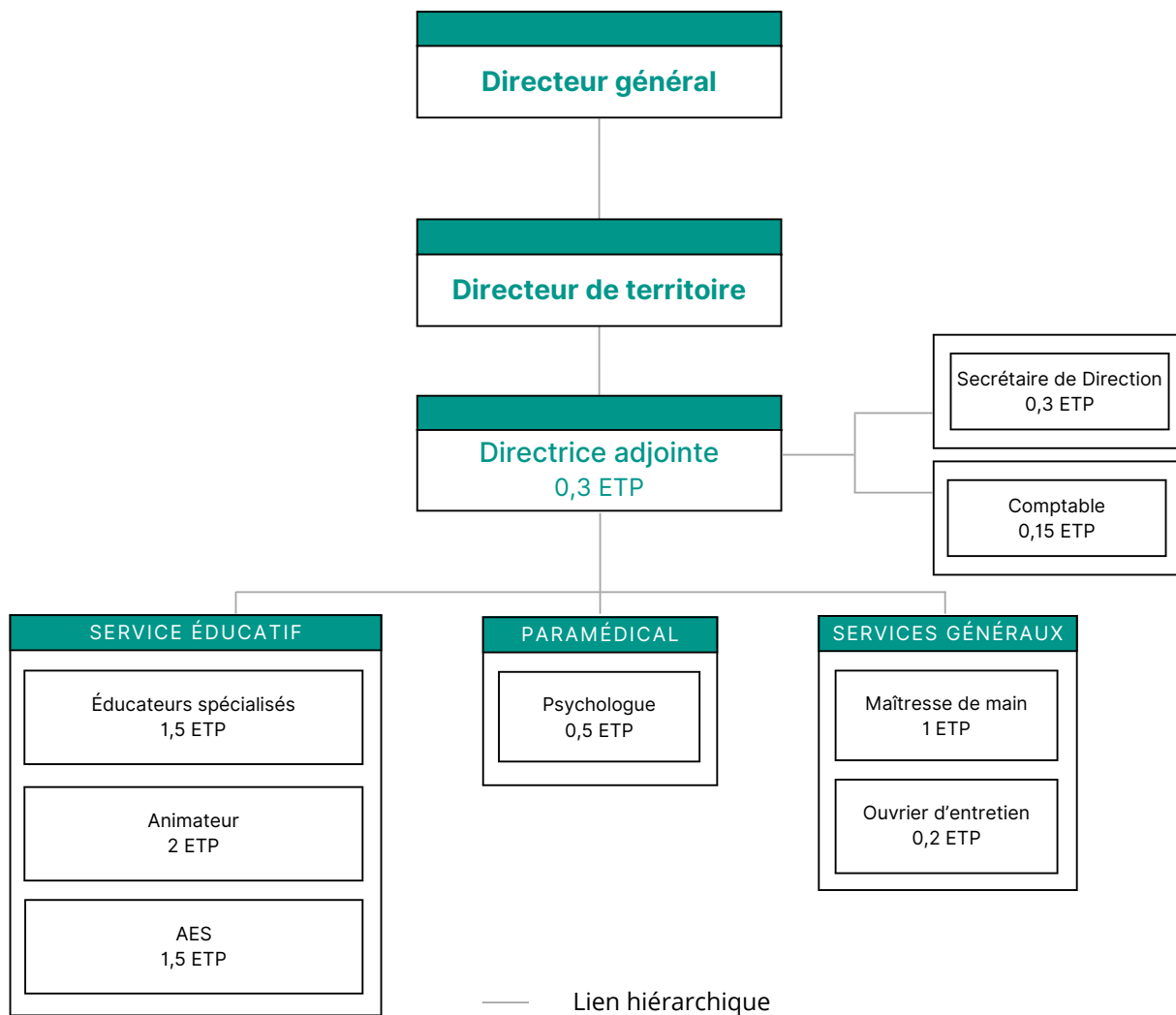
Objectif	Développer le lien avec les familles
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none"> • Direction adjointe • Association
Sous la responsabilité de	Direction adjointe
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe pluridisciplinaire • Familles • Intervenants
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition de groupe d'échanges entre les familles permettant de partager leur vécu, leurs expériences ou encore leurs idées et informations, • Participation au projet d'établissement, • Sensibilisations et ateliers thématiques choisis selon les demandes et attentes des familles (ex : mesures de protection, dossier MDPH, ...) avec l'intervention possible de partenaires extérieurs, • Améliorer la communication via la création d'un blog ou d'une gazette et via la transmission d'informations plus régulière
Échéancier	2024-2028
Indicateurs	
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Les Tournesols - Externat

Fiche action n°4

Objectif	Développer la démarche d'amélioration continue de la qualité
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable qualité • Direction adjointe
Sous la responsabilité de	Direction adjointe
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe pluridisciplinaire
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer les logiciels associatifs permettant un meilleur suivi (DIU, Ageval) • Mettre en place des groupes d'analyse de la pratique professionnelle par un intervenant extérieur • Certifier un membre de l'équipe « référent bien-traitance » • Proposer des formations aux professionnels
Échéancier	2024-2028
Indicateurs	
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Organigramme Accueil de jour des Tournesols



Adapei 77
2 ter rue René Cassin 77000 Melun
01 60 56 54 77 - contact@adapei77.fr
adapei77.org